

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-344 du 18 octobre 1982

Portant Nomination des Elèves-Officiers
et Lieutenants-Stagiaires des Forces
Armées Populaires du Bénin au grade de
Lieutenant pour compter du 1er octobre
1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le décret N° 81-369 du 19 octobre 1981 portant nomination de Lieutenants-Stagiaires des Forces Armées Populaires du Bénin au grade de Lieutenant pour compter du 1er octobre 1981 ;
- VU le décret N° 81-377 du 29 octobre 1981 portant nomination d'Adjoints-Chefs, d'Elèves-Officiers et d'Elèves-Commissaires aux grades de Lieutenant-Stagiaire et de Commissaire-Stagiaire des Forces Armées Populaires du Bénin pour compter du 1er octobre 1981 ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 octobre 1982,

DECRETE :

Article 1er. - Les Lieutenants-Stagiaires des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent, sont nommés au grade de Lieutenant pour compter du 1er octobre 1981 :

A - FORCES DE DEFENSE NATIONALE :

- LALEYE	Ibitècho
- KOUTON	Atèmènou
- APOVO	Marcellin
- AHYI	Cosme Désiré
- BOUGOUROU	Gambari
- GBEDJANHOUNGBO	Paulin

.../...

- ZANNOU MOUNTONGNON	Antoine
- BLOCHAOU	C. Célestin
- DOVONOU	Côme
- AIMAWA	Cakpo Thomas
- SAMSON	Orou
- GOMINA	Séïdou Fousséni
- BIAOU	Aliou
- BANCOLE	Elie
- KINDOZANDJI	Prosper
- ASSAVEDO	Gérard
- MISSODE	Dhossou
- OUSMANE	Mounirou
- MISSIHO	Raymond
- KLIKPO	Cocou
- SEWADE	Robert
- KADJA	Adjoclé
- AMOUSSOU	Comlan
- TAWES	Pascal
- HOUNCHONOU	Séraphin
- DELEKE	Koko Germain
- MEDESSOUKOU	Désiré
- KOMONGUI	Gounou
- DANKORO	Arielle
- MELOME KOUASSI	Marcel
- AHANDESSI	Claude

B - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE :

- VITOLEY	Basile
- KIKI	Sylvain
- TOKOU	Corneille.

Article 2:- Sont nommés à titre de régularisation au grade de Lieutenant, les élèves-officiers dont les noms suivent et pour compter du 1er octobre 1981 :

- SAGBOHAN	Parfait
- OUINSOU	Augustin
- HOUNSOU	C. Patrice
- DJIDO	Nestor

.../...

- ANATO	Cakpovi Benjamin
- CAPO-CHICHI	Jean
- ZOCLI	Michel
- YOTTO	Y. Sosthène
- CHITOU	Raïmi
- AGOHOUNDJE	Norbert
- GNAVI	René
- KESSO	Y. Sébastien
- SEKOU	Adamou
- SOGNONVI	René
- MASSOUHOUDOU	K. Alessane
- ADJOU	M. Maurice
- BONTI	H. Boukari
- SOULEYMANE	Chabi
- DAZAN	G. Benjamin
- DAVITO	S. Clément
- GNANHO	L. Victor
- CHABI	Slako Séidou
- DONTÉ	Marcel
- MONGBO	Epiphane
- BABALAO	G. Alexis
- N'KOUÉ	Hubert Jean
- CODO	A. Benoît
- ESOWLENE	C. Julien

Article 3.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret N° 81-369 du 19 octobre 1981 et celles du décret N° 81-377 du 29 octobre 1981 en ce qui concerne les Elèves-Officiers visés à l'article 2 du présent décret.

Article 4.- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 18 Octobre 1982

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique chargé
de l'intérim,



Armand MONTEIRO

Ampliatiions : PR 8 CC DU PRPB 6 CPC 6 CAB/MIL 5 DSI 10 MF 6 MDN 10
AUTRES MINISTERES 19 EMG/FAP 10 EM/FDN 10 EM/FSP 10 DFSP 4
INTERESSES 62 SGG 4 SPD 2 IGE et ses sections 4 DB-DCF-DSDV-
TRESOR-DI 20 ANR 6 BN 2 UNB-FASJEP-DPE-DLC-INSAE 10 DAN 2 DCCT-
ONEPI-GDE. CHANC. 3 BCP 1 JORPB 1.-